



Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Le 3 novembre 2014

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et Bois-des-Filion / Question complémentaire du 30 octobre 2014

Madame,

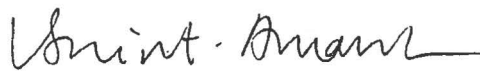
La Commission nous a transmis cette question :

« Afin de compenser l'émission de 25 000t CO₂eq liée aux activités en phase de construction, qu'est-ce que le MTQ pourrait envisager ? »

Le ministère considère que la façon la plus opportune de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) devrait passer par la mise en place d'actions favorisant la réduction à la source des GES. Des actions pourraient être tirées de la Stratégie nationale de mobilité durable et appliquées concrètement au projet de parachèvement de l'autoroute 19. Par exemple, le MTQ pourrait installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements incitatifs ou améliorer les connexions au réseau cyclable. La plantation d'arbres est également une mesure acceptable.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions ou tous commentaires supplémentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.


pour :

Johannie Martin
Chargée de projet